Communauté de Communes
La Rochefoucauld
Porte du Périgord

LES BALADES DU VENDREDI

Proposées par la Communauté de Communes La Rochefoucauld Porte du Périgord, les balades traditionnelles sont reconduites en 2019 pour découvrir le patrimoine naturel, architectural et historique du territoire.

Rivières vous donne rendez-vous

le 5 Juillet à 19h30

Rue de l'ancienne école au village des Houillères

pour un circuit d'environ 6 kms accessible à tous.

EDITORIAL

Chères riviéroises, chers riviérois,

La période est compliquée. Le monde et les temps changent. La vie sociale est contrainte d'évoluer. Beaucoup d'entre nous ont perdu leurs repères et subissent plus qu'ils n'accompagnent ces évolutions. La municipalité doit également faire face à de nombreuses transformations, elle fait son possible pour vous aider et vous épauler au quotidien face aux nouvelles embûches administratives.

Il faut bien le constater, les transferts de compétence entre les différentes strates territoriales et les réformes incessantes ont pour le moins déstabilisé la population. Heureusement les mairies sont présentes et restent l'échelon le plus proche de l'administré, le plus à même de vous comprendre, de vous assister dans la mesure de leurs possibilités.

Le monde rural qui nous concerne se sent égaré, chahuté, voire écarté... L'abandon de la ligne ferroviaire Angoulême-Limoges en est le triste exemple, les élus se doivent de continuer à lutter pour sa conservation ou sa renaissance.
La maison de santé, si importante pour le maintien des professionnels médicaux sur le territoire en est un autre. Les exigences administratives ou architecturales paraissent parfois bien subjectives ou démesurées par rapport aux enjeux et retardent un projet incontournable, essentiel et urgent pour l'avenir de notre bassin de vie.
Pour notre territoire, *réagir ou périr, l'enjeu c'est tout de suite, une réaction s'impose.*

Malgré la succession de réformes qui touchent le seuil d'effectif par classe ou l'âge d'entrée en maternelle, nous continuons à offrir une école aux services multiples, gratuits ou à prix très modérés comme le ramassage scolaire ou la garderie. C'est pourquoi, nous regrettons d'autant plus que l'accueil de loisirs des enfants le mercredi, un service qui échappe à la gestion communale, n'offre pas les mêmes avantages; une priorité d'accueil devrait s'imposer quand les parents travaillent , à défaut de pouvoir assurer le service pour tous.
Se déplacer, être assuré de se soigner, pouvoir travailler sans entraves, la sérénité est aussi à ce prix.

Mais nous sommes à l'aube de l'été, la période où les loisirs peuvent s'épanouir avec les beaux jours. Les balades du vendredi, initiées par la Communauté de Communes vont reprendre. La commune de Rivières a souhaité y participer et permettra de parcourir le Nord et l'Ouest de notre territoire. Le vendredi 5 juillet à partir de 19h30, nous vous ferons découvrir les villages et hameaux des Houillères, de Lavaud, du Puy de Lavaud ou de la Ménardière, ainsi que leur passé.
Venez nombreux en espérant que le ciel soit de la partie.

D'une manière générale, œuvrons tous pour que la période estivale de 2019 nous apporte le plaisir et la joie des rencontres, des retrouvailles, des moments d'amitié ou d'échange entre voisins, tout en restant respectueux de la vie sociale, du règlement qui protège autrui, le bruit doit rester supportable. De grâce, ne laissons pas nos compagnons à quatre pattes divaguer dangereusement sur la voie publique ou apeurer les promeneurs, trop de réclamations parviennent à la mairie sur ces sujets. La vie nous agresse bien suffisamment par ailleurs.
Je souhaite à toutes et à tous de passer un paisible et agréable été à Rivières ou ailleurs.

Le Maire
Michel CUNY

ECOLE

Les effectifs à la prochaine rentrée scolaire seraient en hausse avec environ 200 élèves. Les inscriptions en maternelle sont maintenues à 2ans ½. Afin de maintenir la qualité de nos services, tant au niveau des classes que de la cantine, des refus d'inscription de famille hors commune ont été signifiés. Par ailleurs, une cloison dans la salle de restauration va être supprimée pour améliorer la circulation du personnel pendant le service.

A destination des hébergeurs touristiques

La taxe de séjour est une contribution du touriste séjournant à titre onéreux dans un hébergement (hôtels, camping, locations saisonnières, gîtes, chambres d'hôtes…). Collectée par les hébergeurs, elle doit être reversée à la Communauté de Communes: cela constitue une source de financement du développement touristique de notre territoire.

Un guide pratique peut être téléchargé sur le site de l' Office de Tourisme :

http ://tourisme.rochefoucauld-perigord.fr/boite-a-outils/

MUTUELLE COMMUNALE

Le sondage effectué en fin d'année 2018 a permis de réceptionner une quarantaine de réponse favorable sur la commune. Une prospection auprès des assureurs locaux a été menée ; seule l'agence AXA de La Rochefoucauld a donné suite. Elle proposera prochainement une documentation d'information sur ses tarifs aux personnes intéressées.

Comme tous les ans, la municipalité vous donne rendez-vous pour participer à l'opération **« Nettoyons la Nature »** le 29 Septembre à 9h30 devant la mairie.

P.L.U.i.

L'étude du PLUi relative au périmètre des 14 communes de l'ex-communauté de communes « Bandiat-Tardoire » a connu un léger ralentissement : le cabinet d'étude URBAM a dû interrompre son activité, la poursuite du projet a été confiée à ID VILLE, un autre cabinet de la région bordelaise également. La phase 3 comprenant le zonage et le règlement associé va s'achever fin juin.

Une réunion publique de présentation aura lieu le 2 juillet à La Rochefoucauld à 19h00.

A partir de mi-Août jusqu'à fin Octobre, le zonage, les Orientations d'Aménagement Programmées (OAP) et le règlement seront affichés en mairie pour préconsultation.
L'arrêt du projet est programmé en Décembre 2019.

Pourquoi ne faut-il pas faire brûler ses déchets verts ?

Le printemps est là : chacun s'active aux travaux d'entretien de son jardin, de la tonte, de la taille des haies.
Les déchets verts s'amoncèlent : la solution de facilité souvent employée « les faire brûler »

et pourtant,

LE BRÛLAGE EST INTERDIT TOUTE L'ANNEE

et peut vous exposer à une amende pouvant aller jusqu'à 450€

De plus, cela occasionne 3 problèmes :

- Pollution (gaz et particules dégagées toxiques)
- Conflit de voisinage (odeurs, fumée)
- Risque d'incendie (proximité de haies, vent,…)

😄 : **Privilégier le dépôt en déchetterie, le paillage ou le recyclage par le moyen du compostage**

BUDGETS COMMUNAUX 2018 -2019 EN QUELQUES LIGNES

Retour sur 2018 : compte administratif

- **Fonctionnement :**

Le compte administratif de 2018 fait état de 978 222 € de recettes avant reports antérieurs, les recettes avant prélèvement pour investissement se sont élevées à 796 468 €. La capacité nette d'autofinancement dégagée de l'exercice 2018 s'est élevée à 146 147 €.

- **Investissement:**

Le total des recettes reçues ou restant à recevoir de 2018 s'élève à 702 469 € pendant que les dépenses rattachées à l'exercice se sont limitées à 590 718 € . Ce bilan permet d'envisager une année budgétaire 2019 ambitieuse en matière d'investissement.

Le budget primitif 2019

NATURE	*2018*	2019
FONCTIONNEMENT - DEPENSES /RECETTES	***1 518 192***	**1 668 448**
INVESTISSEMENT – DEPENSES /RECETTES	***1 409 038***	**1 351 903**

- **Pour le fonctionnement** et en englobant les reports positifs antérieurs et le prélèvement pour financement des investissements , recettes et dépenses s'équilibrent à 1 668 448 €.
  Ce qui permet d'envisager un transfert de 527 690 € vers l'investissement.

- **En investissement** le budget s'équilibre à 1 351 903 €

Les subventions 2019 ont été votées et attribuées aux associations et autres organismes pour un **montant total de 13 725€** dont le détail est consultable sur le site : www.rivieres16.fr

Parmi les dépenses nouvelles les plus importantes, on peut noter :

- 306 928 € pour le projet d'aménagement rue des Gavareaux - rue des flots,
- 120 000 € pour l'aménagement et la mise aux normes de l'école et de la mairie,
- 160 000 € destinés à la voirie et aux aménagements de sécurité,
- ou encore 90 000 € d'acquisitions immobilières.

Pour financer ces dépenses le recours à l'emprunt pourra être envisagé à hauteur de 120 000 €.
A enregistrer également, au budget annexe du service de l'assainissement, les dépenses d'extension de réseau Rue de La Maladrie pour 372 908 € , couvertes par l'autofinancement , des subventions et par un emprunt à long terme de 250 000 € (sur 25 ans à 1,47%).

Enfin, il convient de retenir que pour les impôts locaux, les taux d'imposition restent inchangés.

Comparatif :	**Taux riviérois 2019**	**Taux moyens communaux au niveau départemental 2018**	**Taux moyens communaux au niveau national 2018**
Taxe d'habitation	**7,54%**	20,43%	24,54%
Taxe foncière propriétés bâties	**16,77%**	25,50%	21,19%
Taxe foncière propriétés non bâties	**44,80%**	53,38%	49,67%

Mairie

L'allée permettant l'accès à la salle des mariages, des élections et des conseils municipaux a repris des couleurs. Les travaux ont été confiés à la société Arsicaud pour un montant de 15 000 €, comprenant la réfection de l'enrobé ainsi que la reprise du réseau d'eau pluviale défectueux.

Rue de La Maladrie

Les travaux de raccordement de la rue de La Maladrie, de la future maison de santé et du futur Retail Park à la station d'épuration sont terminés. Le coût total est de 390 702 € HT. Une subvention de 10 400 € a été octroyée par le département.

Un courrier fixant les modalités de raccordement au réseau d'eaux usées sera transmis aux futurs abonnés.

INVESTISSEMENTS

La Balayeuse est arrivée et a déjà fait ses preuves. Attelée sur le tracteur, elle permet un nettoyage efficace des routes, ainsi qu'un désherbage mécanique grâce à ses balais spécifiques. Cette dernière a été achetée chez Lanaud pour un montant de 18 480 €. Une subvention de 70 % nous a été octroyée par l'Agence de l'Eau Adour Garonne. Le coût final est donc de 5 544 €.

Le tracteur
L'embrayage ainsi que l'inverseur de marche ont dû être remplacés sur le petit tracteur pour un montant de 7 972 €.

PROJETS

Secteur des Gavareaux

Les travaux rue des Gavareaux, rue des Flots et rue du Champ des Fliers continuent. L'enfouissement des réseaux, la reprise du réseau d'eau potable ainsi que la sécurisation du réseau d'eau potable de l'Hôpital sont terminés.

Les travaux d'aménagement de voirie et de réfection de la chaussée commenceront après l'été pour une durée estimée de 10 mois. En effet, le maître d'œuvre chargé du dossier est en liquidation : il faut donc en choisir un nouveau pour le suivi du chantier.

La rue des Gavareaux restera accessible pendant la saison estivale pour ne pas gêner l'activité touristique.

Rue de la Charbonnière

Au vu des vitesses mesurées, un aménagement de sécurité va être installé afin de faire ralentir les automobilistes trop pressés. Après concertation avec l'ADA (Agence Départementale de l'Aménagement), les éléments suivants vont être déployés pour un montant de 5 378 € :

- 2 stops sur la départementale, marquant la priorité à la rue du Champ des Pommiers et au chemin des Vignes.
- 2 coussins berlinois
- 1 rétrécissement de chaussée à l'entrée de la commune avec la mise en place de quilles.

Directeur de publication : Michel Cuny – Maire de Rivières
Dépôt légal 16-08-816 – Tirage : 850ex. - Impression par nos soins –
Comité de rédaction : Viviane Pivoin – Ophélie Rivière – Ginette Massignac – Nathalie Prioret – Yvelise Blanchier – Karine Nicoulaud

agenda des MANIFESTATIONS

28 JUIN

FETE SCOLAIRE
à l'école

Amicale Laïque

5 JUILLET

BALADE DU VENDREDI
à Rivières

CDC La Rochefoucauld Porte du Périgord

Ecol'Âne ouvre ses portes tous les samedis et dimanches du 6 juillet au 1er septembre – Ateliers proposés : gourmandise, découverte, bricolage, créatif, fabrication de produits d'hygiène et d'entretien, soirées « feu de camp », balade « Les Mystères de la Braconne ». Programme disponible sur le site : ecolane.jimdo.com

Ecol'Âne vous donne également rendez-vous dans le cadre de l'Eté Actif du 17 Juillet au 17 Août – Détail du programme sur le site de l'Office de Tourisme

25 AOUT

SANGLIER A LA BROCHE

Chasse communale

1er SEPTEMBRE

TRAIL DE LA BRACONNE

Joggeurs Briauds

29 SEPTEMBRE

NETTOYONS LA NATURE A RIVIERES

6 OCTOBRE

REPAS DES AINES

Commune de Rivières

13 OCTOBRE

MARCHE D'AUTOMNE

Comité d'Animation

La publication habituelle du magazine « Vivre à Rivières » sera réalisée courant Octobre 2019. Les associations seront contactées et devront faire parvenir leur article avant fin septembre.